

# Conditions Générales de Vente

---

## Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par l'association "AFSCC" auprès d'acheteurs dénommés "Adhérents" ou "Non Adhérents" au sein des présentes CGV.

Dans le cadre des journées de l'AFSCC, l'association organise un atelier de deux jours avec Russ Harris le vendredi 13 et samedi 14 juin 2025 au centre Vincentien à Paris.

Afin de pouvoir y assister, des places sont proposées à la vente à distance (sur le site <https://act-afsc.org>).

Les présentes CGV précisent notamment les conditions d'achat immédiat, de paiement ou de livraison des places commandées.

Les offres de places s'entendent dans la limite des stocks disponibles. Dans un premier temps, des places seront ouvertes et disponibles à la vente spécifiquement aux adhérents de l'Association puis aux non adhérents.

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout participantE préalablement à l'achat immédiat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le participant ou la participante déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande, étant précisé que le paiement emporte leur acceptation.

En effectuant leur commande, les participants de l'atelier déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente.

Il a également pris connaissance et accepté les conditions d'admission mentionnées sur le site internet et la billetterie concernant le syllabus de l'atelier mais aussi des conditions préalables exigées par Russ Harris pour y participer.

## **Article 1 : Conditions Générales**

Il appartient au participantE de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Par l'achat de place et la participation aux journées de LAFSCC s'en suivant, les participantEs autorisent donc l'exploitation de leur image qui pourraient être prises durant l'atelier. S'ils ne le souhaitent pas, les personnes peuvent se faire connaître auprès des membres du bureau de l'association pour le signaler en amont de l'atelier ( au moins 1 semaine à l'avance). En conséquence, ils ne pourront par la suite reprocher cette exploitation à l'association ni se servir de cette circonstance pour invoquer un quelconque préjudice ouvrant droit à indemnité.

Le conseil d'administration se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Les modifications des horaires ou du programme ne peuvent donner lieu à un remboursement excepté en cas d'annulation complète de l'atelier. Dans ce dernier cas, seuls les billets seront remboursés. La non-présentation du client ou toute annulation de son fait ne donnera lieu à un remboursement du billet que dans les modalités prévues au paragraphe 2 de l'article 4. Les frais de transport, d'hôtellerie, de gestion et d'envoi restant à la charge des participants.

## Article 2 : Tarifs

Les prix des billets sont indiqués en euro Toutes Taxes Comprises soit **330 euros pour les adhérents** avec les **repas inclus** du midi des deux jours de l'atelier fournis par le centre Vincentien et **de 400 euros pour les non adhérents** de l'AFSCC avec le **repas de midi inclus** des deux jours fournis par le centre Vincentien.

À noter que pour toutes questions relatives aux repas de midi, c'est au Centre Vincentien, prestataire de l'AFSCC, que les participants devront s'adresser (Le téléphone : 01 45 49 85 35)

Les tarifs des billets sont différents selon la catégorie : adhérent à l'Association Francophone pour une Science Contextuelle et Comportementale ou non adhérent.

À la fin de l'atelier et à la demande des participants, une attestation de présence sera remise et transmise par mail. À noter que l'AFSCC n'est pas référencée comme centre de formation, elle n'a pas de numéro de déclarations d'activités de formation et de ce fait l'association n'a pas la possibilité d'offrir et d'établir des conventions de type FIFPL. Toutefois, si des personnes souhaiteraient que leurs employeurs prennent en charge cet atelier dans le cadre de leur formation continue, nous pourrions leur remettre, à leur demande, une attestation de présence signée ainsi que le programme avec les objectifs et contenus de l'atelier.

## Article 3 : Réservation en ligne

Le mode de paiement immédiat est le paiement par CB (Carte Bancaire).

La réservation de billet s'effectue en temps réel. Le serveur vous informe en temps réel sur la disponibilité au moment de votre commande.

Lors de votre réservation, la page "mon panier" est un récapitulatif de ce que vous êtes en passe de commander. Cette page ne vous informe que sur la commande en cours.

Cette page ne constitue pas une preuve de réservation ferme. La commande n'est définitive qu'une fois le paiement par carte bancaire.

L'AFSCC ne peut être tenue responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande (coordonnées, e-mail, n° de carte erroné).

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où votre paiement est accepté par votre banque. Le système de règlement par carte bancaire est doté d'un protocole de sécurisation qui vous permet d'effectuer vos transactions en toute sécurité.

Vous recevrez un e-mail confirmant l'achat de vos places pour l'atelier de Russ Harris. Cet e-mail tient lieu de preuve d'achat. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail de confirmation ou enregistrer sur votre téléphone votre confirmation. En cas de non-réception de cet e-mail, vérifiez votre filtre antispam puis envoyer nous un mail [info@act-afsc.org](mailto:info@act-afsc.org).

Vous les recevez directement dans votre boîte mail avec le message confirmant l'achat de votre place. Vous devrez alors les imprimer et les présenter lors de votre arrivée, ou bien présenter votre téléphone portable et la place sous format numérique.

## **Article 4 : Modification ou annulation d'une commande**

Le client qui a déjà fait une ou des réservations et dont le paiement a été effectué par carte bancaire peut ajouter une nouvelle commande. Cependant, il ne peut en aucun cas modifier ou supprimer de lui-même les produits d'une commande réglée. Dans ce cas, contactez-nous par mail à [info@act-afsc.org](mailto:info@act-afsc.org).

Toute annulation totale d'une commande doit être notifiée par mail.

L'AFSCC conservera un pourcentage du montant de la commande pour toute annulation du fait du participantE.

Les frais d'annulation s'appliqueront selon le barème ci-dessous :

- 30 à 21 jours avant la date de l'activité annulée : 30 %
- 20 à 11 jours avant la date de l'activité annulée : 40 %
- 10 à 2 jours avant la date de l'activité annulée : 60 %
- La veille de l'activité annulée : 90 %
- Le jour même de l'activité : 100 % ( Possibilité tout de même de céder sa place à une personne de son choix mais en prévenant les membres du bureau).

Dans le cas où un produit serait modifié sur un élément essentiel ou annulé par l'AFSCC du fait du ou des prestataire(s), le ou la participantE, doit après en avoir été informé(e) soit mettre fin à sa réservation et en obtenir le remboursement, soit accepter la modification proposée.

La non-présentation du ou de la participantE au journée de l'AFSCC du vendredi 13 juin et samedi 14 juin 2025 ou le non-respect des règles en vigueur pour intégrer l'événement ne donne pas droit au remboursement. L'AFSCC conserve alors le montant total de la commande.

## **Article 5 : CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos nom, prénom et adresse : AFSCC 20 rue Pierre Gilles De Gennes 22700 Perros Guirec

## **Article 6 : Droit applicable**

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.

## **Article 7 : Règlement des différends**

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation des présentes, relève des tribunaux français dans les conditions de droit commun.

En présence d'un conflit avec l'association, outre le recours juridictionnel, le participant peut recourir à une médiation conventionnelle (notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles) ou à tout mode alternatif de règlement des différends.